Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse

Band: 10 (1930)

Heft: 1

Artikel: Fribourg au XVIIIe siècle et la tentative révolutionnaire de Pierre-Nicolas Chenaux

Autor: De Weck, Marcel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-70910

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fribourg au XVIIIe siècle et la tentative révolutionnaire de Pierre-Nicolas Chenaux[1]

par *Marcel de Weck* †.

Il faut voir le Fribourg du XVIIIe siècle avec des bésicles du temps, de ces bésicles d'acier ou de corne, dont les ménisques

---

[1] C'est un triste devoir que celui dont je m'acquitte ici en présentant aux lecteurs de la *Revue d'histoire suisse* le jeune historien, mon ami, qui vient de nous quitter.

Marcel de Weck, descendant d'une vieille famille patricienne fribourgeoise, était né le 27 décembre 1894 à Bulle où son père, Louis de Weck, exerçait les fonctions de préfet de la Gruyère. Il fit ses humanités au collège de Fribourg, y conquit le grade de bachelier ès-lettres, et s'inscrivit en 1914 à la Faculté de droit de l'université de Fribourg d'où il sortit licencié. Esprit orné et solide, nourri de fortes lectures, l'histoire l'attirait. Il partit pour Paris et suivit des cours à l'Ecole des Chartes et à la Sorbonne, et en revint pour étudier aux Facultés des lettres de Zurich et de Fribourg.

Sa santé était délicate, mais il avait la ferme volonté de guérir. Il y avait réussi, grâce à des soins entendus, et en 1927, il avait épousé Mlle Wander, de Berne, en qui il avait trouvé la compagne douée de coeur et d'intelligence qui devait seconder ses efforts. Entre temps, il avait entrepris aux Archives cantonales de Fribourg et de Berne les recherches nécessaires pour sa thèse de doctorat. Nous avions choisi un grand et beau sujet: « *Les troubles de 1781—1783 et la fin de l'ancien régime à Fribourg* ». Il l'étudiait avec beaucoup de soin et en était arrivé à le posséder à la perfection. Car il avait les qualités du véritable historien: l'esprit critique et l'esprit de finesse, la méthode nécessaire aux recherches d'érudition et le don de synthèse. Il en avait donné la preuve dans sa biographie de Georges de Montenach, parue en 1928, et dont la presse avait relevé les justes mérites.

L'hiver dernier, Marcel de Weck donna à Fribourg, Berne et Genève une conférence solide et brillante, dans laquelle il avait heureusement résumé ses recherches antérieures sur Fribourg au XVIIIème siècle. Ce sont ces pages que l'on va lire. Nous les publions telles qu'il les avait écrites dans son charmant manoir familial de Villars sur Marly dont il

viennent d'Allemagne ou de Hollande. Il faut feuilleter les récits des voyageurs, éplucher les mémoires, et fouiller les archives. Il faut interroger les monuments, et connaître les patientes recherches des historiens locaux. Il faut enfin animer tout cela du souffle de la vie, rendre l'atmosphère de la ville souveraine, des anciennes terres et des baillages.

Le Fribourg du XVIIIe siècle était une ville de 5 à 6000 habitants. Mais Berne et Zurich n'en avaient pas plus de 10 à 11 000, et Lucerne et Soleure n'en comptaient que 4 000. Aussi les voyageurs du temps appellent-ils poliment Fribourg: « une grande ville bien bâtie ». D'ailleurs, les descriptions du début du siècle lui sont moins favorables que celles de la fin. Entre temps Rousseau avait prêché le retour à la nature, et la Suisse commençait à être à la mode. On découvrait les beautés de la montagne. On escaladait les glaciers et l'on faisait ensuite de très longs compte-rendus que l'Europe s'arrachait. En France, à la ville et à la Cour, l'on n'entendait parler que de cascades, de rochers, de forêts, de charrues, de troupeaux et de pâtres. La Suisse tout entière devenait une églogue, une idylle. Ses peuples étaient les plus sages et les plus heureux du monde. Les petits maîtres bernois popularisaient par l'image les beautés naturelles et les beautés villageoises d'un pays jusqu'alors méconnu. La reine de France revendiquait ses origines helvétiques. C'était le début d'une immense vogue. Les relations des voyageurs allemands, français ou anglais étaient déjà presque des succès de librairie; on les traduisait en plusieurs langues; on les éditait à nouveau.

---

avait fait avec son admirable compagne un séjour de travail et de bonheur. Il tomba de nouveau malade au mois de juin dernier; le 24 août, il mourait à Leysin des suites d'une pneumonie. Jusqu'au dernier moment, Marcel de Weck avait espéré et travaillé; il comptait présenter sa thèse cet hiver.

Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé, car les qualités du coeur égalaient chez lui celles de l'esprit. Aussi sa famille et ses amis espèrent-ils publier dans un livre posthume, en mémoire de celui qu'ils pleurent, les meilleures pages qu'il avait consacrées au passé de son cher Fribourg.

Que Madame de Weck veuille trouver ici l'hommage ému et respectueux de notre reconnaissance pour avoir bien voulu permettre de donner la primeur de quelques unes de ces pages à la *Revue d'histoire suisse*.

G. Castella.

D'esprit philosophique et sentimental, ces pélerins et ces précurseurs s'intéressaient et touchaient à tout. Venus de loin et partout accueillis à merveille, leurs observations, en général bienveillantes, restent très près de la vérité. C'est qu'ils portaient avec eux des lettres de recommandations et que, de canton à canton, on savait les envoyer à la meilleure source de renseignements, au personnage qui, dans son coin de terre, presbytère, château, maison de maître ou abbaye, faisait figure de philosophe éclairé. Leurs observations sont d'ailleurs corroborées par celles des Suisses: d'Alt, Faesi, Zurlauben, Sinner de Ballaigues et Tscharner. Ils n'allaient pas encore jusqu'à admirer le gothique, mais ils portaient déjà en eux l'amour du pittoresque. Fribourg avec ses innombrables tours, ses remparts intacts, sa collégiale, son beffroi, ses clochers et ses clochetons, ses maisons en cascades, ses ponts et ses falaises, leur coupait le souffle. « On voit à l'intérieur des fortifications » dit Cox, « un mélange singulier de maisons, de rochers, de taillis et de prairies, et l'oeil se promène agréablement tantôt sur le tumulte d'une ville et tantôt sur le calme d'une campagne solitaire. ... On voit même ... des rues qui sont au-dessus des toits des maisons ..., plusieurs sont bâties sur le bord d'un précipice, et, en regardant du haut en bas, il serait possible d'avoir un étourdissement funeste. Un amant au désespoir, qui désirerait faire le saut périlleux, n'aurait pas besoin de faire un voyage à Leucate, ni au rocher de Meillerie, il lui suffirait de s'élancer par le soupirail de la cave et en un instant, il terminerait sa carrière ».

Si la ville avait, dans l'ensemble, gardé un décor extérieur médiéval, si la ville basse recélait encore les maisons profondes des artisans d'autrefois, les rues de la ville haute avaient été reconstruites sur un plus grand pied ou avec plus d'élégance, dans le courant des deux derniers siècles. Les maisons étroites que l'on peut voir encore sur le plan de Martin Martini, avaient fait place à de plus larges façades. Beaucoup d'entre elles portaient des frontons armoriés. Les fenêtres des rez-de-chaussée s'ornaient de délicates ferronneries. Et par leurs battants entr'ouvers, on pouvait apercevoir la courbe majestueuse d'un escalier d'honneur, ou l'or fin d'un trumeau à fleurs.

Aussi les passants trouvaient-ils les maisons de Fribourg « très propres et très bien bâties ». Mais la ville ne leur présentait qu'un aspect triste et inanimé, et le commerce, ainsi que les manufactures, leur semblaient insignifiants.

Car hélas, si, selon un phénomène de cristallisation commun aux villes de Suisse, Fribourg avait gardé les mêmes limites qu'au quinzième siècle et un chiffre de population sensiblement égal à celui qu'elle atteignit à cette époque de haute prospérité industrielle, la ruche bourdonnante d'autrefois, qui fourmillait de tisserands de bon drap, de teinturiers, de tanneurs, de chamoiseurs et de forgerons de faulx, était devenue l'indolente souveraine des campagnes voisines.

Située à l'écart des grand'routes, privée de compagnies marchandes, la ville n'avait pas su, au moment où l'axe commercial de l'Europe se déplaçait vers l'ouest, adapter ses industries anciennes aux temps et aux marchés nouveaux. Mais c'était la richesse acquise par le travail qui avait permis à la bourgeoisie de Fribourg et à ses magistrats avisés d'échapper aux convoitises contraires de Berne et de la Savoie et d'entrer dans l'alliance des Ligues. Dès l'instant où Berne avait renoncé à la conquête pour accepter l'association, la partie avait été gagnée pour Fribourg. Enhardie par la part glorieuse prise aux guerres de Bourgogne, elle avait cherché, avec la permission de Berne, à s'arrondir de tous côtés par achat ou par conquête. Les deux villes marchaient la main dans la main, mais c'était une amitié méfiante. Aucune ne voulait être la dupe de l'autre. Elles s'entendaient, mais comme des larrons, pour dépecer la Suisse romande et voler à la curée de la féodalité défaillante.

Le déclin de l'industrie avait coïncidé avec un très considérable accroissement de puissance territoriale. L'administration, devenue lucrative, avait tenté les gens en place. Et c'est ainsi que, distraite par la grande politique, par l'appât du service étranger et le gouvernement de la République, la bourgeoisie de Fribourg avait laissé choir l'industrie et périr la poule aux oeufs d'or.

Les artisans du XVe siècle s'étaient mués en gentilhommes pour aller au loin courre l'aventure et la guerre, et dans le pays

ils avaient constitué un « Beamtenstand » de propriétaires fonciers à traditions militaires. Ils étaient devenus une caste fermée qui tenait dans ses mains tous les rouages de l'Etat.

Mais l'évolution avait gardé une marche juridique et, en pleine oligarchie, le patriciat de Fribourg conservait des survivances démocratiques. Ses institutions prenaient leurs racines dans les premiers siècles de l'existence de la ville.

Les droits primordiaux de la bourgeoisie de Fribourg, ce corps, qui, comme ailleurs, constituait la commune et qui agissait dans tous les domaines, politiques, juridiques et économiques, étaient contenus dans la Handfeste ou Charte de fondation de la ville. Son Excellence l'avoyer régnant, le chef de l'Etat, Messeigneurs du Suprême Sênat, les vingt-quatre conseillers du Petit Conseil, y remontaient aussi. Il en était presque de même des bannerets, ou tribuns du peuple, comme disent les libelles de ce XVIIIe siècle farci d'antiquité. La bourgeoisie, en tant que corporation militaire, ayant à sa tête l'avoyer, était divisée dès le second siècle de la fondation en trois, puis quatre bannières, conduites chacune par un banneret; et, avoyer, conseil des vingt-quatre, bannerets, bourgmestre, curé, etc. étaient élus dès les premiers temps, également par la commune.

Les autres corps que nous voyons fonctionner au XVIIIe siècle, le Souverain Conseil des Deux-Cents, le Conseil des Soixante et la Chambre Secrète, étaient nés également au cours des âges. Ils étaient la conséquence de l'accroissement de la cité. On ne pouvait réunir sans cesse la Commune, et assez tôt des conseils s'étaient intercalés entre elle et ses chefs. Ainsi le Conseil des Deux Cents apparaît déjà en 1337, à la tête, et non à la place de la Commune.

La grande journée politique de l'année, la journée des élections, était de tout temps l'assemblée communale plénière de la St. Jean d'été, qui réunissait dans l'église des Cordeliers les Conseils avec un certain nombre de bourgeois et d'habitants.

Cette journée était si importante qu'il avait fallu instituer une autre assemblée préparatoire fixée au dimanche précédent et dont les délibérations devaient rester secrètes. Ce dimanche avait été appelé le « dimanche secret ».

La préparation de la St. Jean incombait aux bannerets. C'est pour les aider dans leur tâche, c'est aussi pour mettre une sourdine à leur omnipotence et exercer un contrôle sur leur propagande électorale, qu'avait surgi le Conseil des Soixante, puis la Chambre Secrète. Et c'est parce que les bannerets et les membres de la Chambre Secrète étaient essentiellement des représentants de la bourgeoisie et du petit peuple, que l'on avait décidé, en 1404, qu'ils ne pourraient être des nobles.

Avoyer, Petit Conseil, Conseil des Deux-Cents, bannerets, Conseil des Soixante et Chambre Secrète, nous avons les éléments essentiels de la charpente politique de Fribourg.

Passons maintenant à la population. Comme dans les autres villes de Suisse et d'Europe, elle avait toujours été partagée en deux classes, la bourgeoisie et le petit peuple ou mieux, les bourgeois et les habitants, ces derniers de tout temps beaucoup plus nombreux et beaucoup moins riches que les premiers.

Les habitants faisaient cependant partie intégrante de la Commune, mais bien qu'ils eussent acquis, en 1404, les mêmes droits civiques que les bourgeois, il ne semble pas qu'ils aient jamais exercé une grande influence politique, probablement parce que tout habitant influent était prestement assimilé par la bourgeoisie.

Les représentants de la commune auprès des conseils étaient essentiellement les quatre bannerets qui assistaient aux séances du Petit Conseil et avaient droit de veto.

En 1553, les bannerets, corrompus par le Comte de Gruyère, mirent leur veto à l'acquisition de la Seigneurie de Corbière. Les Conseils sautèrent sur l'occasion pour destituer ces quatre magistrats, en enlever la nomination à l'assemblée de la St. Jean, et statuer qu'ils seraient dorénavant nommés par les Deux-Cents et choisis dans les Conseils.

Ainsi les bannerets, au lieu d'être les représentants du petit peuple dans les Conseils, devenaient juste l'inverse: les représentans des conseils auprès du petit peuple et comme des agents politiques chargés de le maintenir dans la docilité.

C'était un pas décisif vers un nouvel ordre de choses.

La bourgeoisie de Fribourg avait échappé à un double écueil: d'une part, en excluant les nobles des charges populaires, elle avait bridé et contrôlé les ambitions politiques de la féodalité voisine, de tout temps à la tête des conseils. D'autre part, elle avait enlevé toute influence réelle au petit peuple. Mais, pas plus que les autres bourgeoisies de Suisse, elle n'avait su éviter un troisième écueil, celui de l'égoïsme. Les innombrables mesures restrictives du XVIe siècle, qui tendaient à élever toujours plus la taxe d'admission, à allonger toujours davantage le séjour préalable des candidats, avaient abouti finalement à la fermeture de 1627, devenue totale en 1684.

Ces mesures avaient eu une excuse, la lutte contre les doctrines religieuses nouvelles et une cause connexe: la méfiance de l'étranger. La nécessité d'avoir un gouvernement fort, au moment de la Réforme, avait accéléré une concentration du pouvoir, sensible dès avant les guerres de Bourgogne. Mais cette concentration avait été désormais un fait acquis, et la bourgeoisie avait cessé de se renouveler par le bas. Il faut, pour comprendre cette invasion d'esprit aristocratique, tenir compte des idées du temps. C'est la bourgeoisie qui était parvenue à se débarrasser de ses seigneurs autrichiens et savoyards. Elle n'avait plus personne au-dessus d'elle, elle était entrée dans les Ligues, elle se sentait à son tour souveraine du domaine qu'elle avait acquis sur ses voisins par achat, par les armes ou par la diplomatie. Elle avait absorbé tous les éléments utiles de la ville, elle s'était haussée au niveau des princes voisins, on lui écrivait avec cinquante circonlocutions. Pourquoi risquer de compromettre cette réussite politique et sociale en la partageant avec de nouveaux venus, qui n'ayant pas été à la peine ne sauraient être à l'honneur?

Il faut placer cette « bourgeoisie secrète » comme on l'appelait depuis 1600 environ, à cause du dimanche secret et de la Chambre Secrète, dans son cadre, celui d'une Europe monarchique et absolutiste où les pouvoirs constitués gouvernent de droit divin. L'évolution que subit l'état-type, la France, de Henri IV à Louis XIV, et de Louis XIV à Louis XVI, cette évolution insensible qui embrasse presque deux siècles, se fait aussi sentir

dans les Ligues: Le Corps helvétique de 1602, pour le prendre au moment de l'alliance avec Henri IV, était quelque chose de bien plus vivant, de bien plus puissant que le Corps helvétique de 1777, date de la dernière alliance avec l'ancienne monarchie. Ce n'est pas qu'au XVIIIe siècle les cantons eussent démérité quant à l'administration locale ou l'organisation militaire. Au contraire. Mais, survivance médiévale, morcelée en minuscules républiques, la Suisse était restée stationnaire au milieu d'une Europe en marche vers l'unité. Elle s'était blessée avec le fuseau de la Belle au Bois dormant.

C'est au XVIIIe siècle surtout que l'on sent l'effet des mesures restrictives des deux siècles précédents. Dans les cantons, les familles privilégiées se font moins nombreuses et celles qui subsistent ont hérité des autres un accroissement de richesse et de crédit. Elles se sont, avec une parfaite bonne foi, ancrées dans leur légitimité. Elles traitent gravement des affaires de minime importance. Elles savent la politesse, et l'ambition du patricien est d'être un homme de qualité.

On se demande pourquoi, dans cet ordre de choses nouveau, dans ce patriciat fribourgeois fermé, la noblesse continue d'être exclue de certains offices. Cela se concevait autrefois, au temps où les magistratures étaient populaires et la noblesse féodale.

Mais c'est que la Chambre Secrète est un rouage d'origine démocratique. Elle reste une machine de guerre égalitaire. Elle a empêché la noblesse de former une coterie au-dessus du Conseil des Deux-Cents. Elle a maintenu la souveraineté dans les Deux-Cents. C'est grâce à elle que les trois quarts des familles d'Etat arrivent encore aux emplois, ce qui n'est le cas ni à Berne, ni à Lucerne. Elle n'est pas absolument fermée à la noblesse, puisqu'il suffit aux nobles de renoncer à leur qualité pour prétendre aux charges de banneret et de secret. Mais, à la faveur de cette exclusion, elle était devenue petit à petit l'apanage d'un groupe de familles. Elle est la clef de voûte du régime. Elle se renouvelle elle-même; elle a droit de censure; elle projette les lois. Elle présente aux Deux-Cents. Elle admet ou exclut les candidats aux Soixante et au Petit Conseil, et, comme

nous sommes dans un Etat où certaines charges sont vénales, où chaque candidat élu doit verser une somme tantôt à son « présentateur » et tantôt à ses concurrents, il y a non seulement honneur, mais encore profit à faire partie de la Chambre Secrète. Ces Messieurs les Secrets s'en doutent, mais il faut dire que, s'ils ont les avantages du régime, ils en supportent aussi tout le poids.

Ce n'est pas sans peine, que, pour rester « secrets », ils ont renoncé à devenir des Junker. Plusieurs d'entre eux possédent des lettres d'armoiries et des lettres de noblesse. Mais ils ne s'en prévalent pas. Ce serait l'exclusion immédiate de la Chambre. D'autres auraient eu maintes fois l'occasion de se procurer à bon compte d'authentiques parchemins auprès des souverains besogneux dont l'Europe foisonne. Les chancelleries de Vienne et de Turin, les princes allemands, le St. Siège apostolique battent notoirement monnaie de cette marchandise.

Mais à quoi bon ouvrir son bas de laine et payer de beaux écus sonnants la perte du pouvoir? Ne vaut-il pas mieux se complaire dans la situation acquise? Dans le pays ces titres étrangers n'ajoutent guère à la considération des magistrats. Messieurs les Secrets possèdent, comme les autres fiefs et seigneuries. On les appelle du nom de leur terres. Leurs corridors sont pavoisés de leurs arbres généalogiques. Ils somment leurs écussons de diverses couronnes. Ils jonglent avec les perles, les fleurons et les tortils, voire même les manteaux d'hermine. Ce sont là jeux souverains, fantaisies peu coûteuses, menues monnaies du pouvoir et concessions au temps. Et cependant elles ne sont pas fastueuses, les Souveraines Excellences de Fribourg. Elles pratiquent la simplicité et l'économie. Elles préfèrent les beaux domaines étalés au soleil et l'argent prêté au dehors à la table ouverte et à la vie de château. Nobles et patriciens songent avant tout à leur postérité. Ils mettent leurs terres en majorat, en substitution, en fidéis-commis. Il y en a même chez de simples paysans: les Grossrieder, les Friesenheit, les Perroud de Châtel-St.-Denis, et les Vonlanthen de Galmitz. L'entité sociale n'est pas l'individu, mais la famille. Et dans ce pays pauvre, c'est par l'épargne qu'on arrive à se maintenir. « Il est sûr » écrit Zurlauben, « que les Fribourgeois portent l'économie à un point extrême; il

y a même un proverbe allemand qui dit « qu'ils pourraient diviser en quatre un grain de poivre ».

Leurs Excellences publient des ordonnances somptuaires. On ne peut porter que certaines étoffes et des bijoux vrais. Le sexe de la bourgeoisie privilégiée peut avoir un habit de velours noir et des robes de soie d'une seule couleur que l'on ne portera qu'aux jours de fête et dans des circonstances solennelles, baptêmes, noces et prises d'habit. Les femmes de la bourgeoisie commune seront vêtues plus simplement. Enfin, les servantes foraines devront être habillées en corset et en étoffe de laine sans galons ni rubans. Leurs Excellences payent d'exemple. Elles ont dans leurs coffres une argenterie massive dont elles ne se servent pas. Elles mangent dans la faïence du pays pour faire marcher l'industrie. Elles habitent de vieilles maisons et des manoirs rustiques, elles y font bonne chère et y mènent petit train.

L'essentiel pour elles est de veiller au grain et de pousser les leurs dans les charges d'Etat, car les familles sont nombreuses. Les emplois aussi, mais ceux qui rapportent le plus ne sont que temporaires. On les occupe trois ans, quatre ans, cinq ans, dix ans, et jusqu'à nouvelle chance, il faut rentrer dans les Conseils et les Commissions, se contenter des revenus d'un domaine et d'une pension en sel, en grains, en argent de France.

Il faut élever de nombreux enfants. On peut bien mettre les filles au couvent, aux Ursulines, à la Visitation, à Montorge, à la Maigrauge. Celles-là sont casées. Mais les autres, il faut les marier sans déroger, et les doter. Il est moins facile de faire profiter les garçons d'un chapitre ou d'une prébende. Ils ont heureusement le service de France, les compagnies franches et les quinze compagnies capitulées, où ils s'enrôlent presque tous comme enseignes et lieutenants. C'est un mode économique de voir le monde et parfois un moyen rapide de parvenir.

Ainsi Sinner de Ballaigues, qui dit de Fribourg: « On y trouve des gens aimables, une société douce, la politesse française avec une grande simplicité de moeurs », ajoute: « Le service de France est le grand objet de l'ambition des bonnes familles. Les emplois du gouvernement remplissent le reste de leur temps ».

Le gros des patriciens et des nobles reviennent en général tôt au pays, pour se vouer aux emplois de la République. Ils préfèrent être les premiers à Fribourg que végéter dans les garnisons de France. Les capitaines rentrent avec leur grade et la croix de St. Louis. Ils sont quelquefois majors, voire lieutenants-colonels. Ils espèrent alors faire carrière et ne rentrent que tard reprendre leur place définitive dans les Conseils: ils sont les grognards de l'ancien régime.

Ce sont les Junker qui deviennent lieutenants-généraux et maréchaux de camp et qui baptisent des régiments de leur nom. Il n'y a que Messieurs de Castella de Berlens qui aient trouvé moyen d'être à la fois, Secrets à Fribourg et comtes en France, et d'accumuler sur leur maison richesses et honneurs.

En temps de paix, des congés longs et fréquents permettent à tous ces officiers de siéger avec une parfaite égalité au Conseil des Deux-Cents et au Conseil de Guerre.

Sinner de Ballaigues constate encore que, très souvent, des Fribourgeois qui ont passé leur jeunesse dans le métier des armes, finissent par la magistrature, et résident quelques années dans un château en qualité de bailli. Il ajoute que leur esprit juste leur permet, la plupart du temps, de juger aussi bien et peut-être mieux qu'un jurisconsulte.

Ainsi les privilégiés occupent les bailliages. Mais que sont les 19 bailliages de Fribourg, si on les compare aux 50 bailliages de Berne? Et cependant, pour citer quelques chiffres, se rend-on bien compte que les Gottrau, par exemple, ont eu 67 bailliages, les Montenach 61, les Techtermann 39, les von der Weid 42 et les Féguely 46? Ce ne sont là que cinq familles, les plus nombreuses, mais combien y en a-t-il encore qui ont donné des baillis par douzaines et plus. Il est vrai qu'il faut tenir compte de Grandson, Echallens, Schwarzenbourg et Morat, que Fribourg partage avec Berne, et des bailliages tessinois, qui appartiennent aux 12 cantons. Cela n'empêche que l'on se marche sur les pieds dans le patriciat fribourgeois, et que les familles d'Etat ont fort à faire à défendre leurs propres intérêts. Aussi, les places vacantes suscitent-elles de nombreuses brigues. Le jeu se met de la partie. On engage des paris. Et cela devient si dangereux

qu'il faut fixer des tarifs-limites et établir le tirage au sort. Le plus curieux est celui qu'on appelle « die blinde Wahl » ou le vote à l'aveuglette. On l'emploie pour élire les membres du Petit Conseil, les Soixante et les bannerets. On fabrique une boîte qui a autant de cases que de candidats admissibles. On place secrètement dans chacune des cases un billet portant le nom de chaque concurrent. Ensuite les électeurs jettent une petite boule au hasard dans un des compartiments, sans savoir à qui ils donnent leur voix, et le titulaire de la case qui a réuni le plus grand nombre de boules, est élu. Et Faesi s'écrie « on peut vraiment dire que dans cette ville le sort est aveugle, car ce ne sont pas les candidats qui tirent au sort, mais les électeurs pour les candidats ».

C'est aussi grâce à la « blinde Wahl » que presque toutes les familles parviennent aux charges. Les familles patriciennes modestes ou peu nombreuses aussi bien que les autres, et les nobles aussi bien que les patriciennes. Car, s'il reste bien entendu que la Chambre Secrète est le grand ressort caché du Gouvernement, le fief des familles d'Etat les plus influentes, que la charge de Secret rapporte à son titulaire 1200 écus chaque fois que vient son tour de présenter quelqu'un aux Deux-Cents, ce qui arrive bien deux ou trois fois, il ne faut pas conclure que les nobles soient exclus de beaucoup de charges. Il n'y a que celles de banneret, de grand sautier et de secret qui leur soient interdites. Mais toutes les autres leur sont ouvertes. Dans les deux derniers siècles, il y a presque autant d'avoyers nobles que d'avoyers secrets. Ils sont de tous les conseils, de toutes les commissions. Ils prétendent à tous les bailliages, sauf Gruyère qui appartient au grand sautier sortant de charge. Mais ils peuvent devenir bourgmestre, trésorier, chancelier, commissaires généraux, etc.

S'ils ne mènent pas l'Etat, ils en profitent presque autant que les autres, du moins pour ceux d'entre eux qui s'intéressent encore étroitement aux choses du pays.

Ce n'est que par l'ostracisme de la Chambre Secrète, que cette noblesse d'ancien régime a été assimilée à la féodalité. C'est une fiction dont les Junker, qui n'ont pas su trouver un débouché au service étranger, et conserver ou accroître leur situation

au pays, pâtissent amèrement. Il faut dire aussi que c'est à la faveur de cette fiction, que plusieurs d'entre eux ont pu acquérir la bourgeoisie privilégiée sans porter ombrage aux familles secrètes.

Des quinze familles reconnues nobles par l'Etat en 1781, trois ou quatre étaient de très vieille souche citadine anoblie au XVe siècle. D'autres étaient arrivées des villes voisines au moment de la Réforme, déjà qualifiées de nobles, les unes illustres comme les Diesbach, les autres anciennes et fort obscures, qui venaient des petites villes du Pays de Vaud et devaient leur décrassement à quelque charge administrative ou notariale, ou à quelque diplôme récent. D'autres enfin avaient déserté la Chambre Secrète depuis assez peu de temps et poussé leur fortune ailleurs. Trois d'entre elles, les Castella, les Reynold et les Féguely comptaient une branche noble et une branche secrète, la branche secrète aussi bien pourvue de diplômes que la branche noble, elles avaient eu des destinées et des réussites fort diverses.

Les ambitions des unes ne dépassaient pas l'étroit rayon local. Elles vivaient en hobereaux sur leurs terres, percevaient leurs droits seigneuriaux, participaient aux modestes avantages du régime et vivaient obscures et satisfaites à l'ombre de la tour de St. Nicolas.

Mais les autres avaient résolumment tourné le dos à la magistrature et cherché carrière au dehors.

Le service de France surtout avait été le « sésame ouvre toi », qui leur avait livré les coffres du roi très chrétien.

L'extraordinaire réussite des Fribourgeois dans l'ancienne monarchie leur avait fait bien des envieux en Suisse. Oechsli a appelé le patriciat fribourgeois « une oligarchie de mercenaires vendue aux Bourbons ». C'est un point de vue par trop sommaire. L'immense rayonnement de la langue et de la civilisation françaises se faisait sentir à Fribourg autant et plus qu'ailleurs. Et bien que la langue officielle dans les Conseils et la Chancellerie fût un allemand bâtard, Fribourg, à part quelques paroisses et le quartier de l'Auge, était une république romande. « Les peuples du canton » dit un mémorialiste du temps, « ne savent guère que le patois. Ce dialecte est généralement en usage, même dans la

bonne compagnie ». Ainsi, dans les salons de Fribourg, à l'Assemblée, chez Mme l'avoyère Werro ou chez Mme la Conseillère Boccard, on partait patois.

Les Fribourgeois tiraient tous leurs moyens de vivre de la France. C'est à elle qu'ils vendaient leur bétail et, chaque année, ces immenses convois de fromage qui s'acheminaient par Vevey, la route du lac et Genève sur Lyon. Cinquante mille quintaux de Gruyère, « le roi des fromages » dit Zurlauben, « dont la caractéristique est d'avoir de gros yeux et en petit nombre ».

C'est de Franche-Comté et de Lorraine qu'arrivaient, par Yverdon et le lac de Neuchâtel, les charges et les bosses de sel achetées au roi à bon compte, revendues le double aux détaillants et qui constituaient le gros revenu de l'Etat.

C'est de Franche-Comté encore, ou de Provence, que venait le blé dans les années de disette. C'est pour la France que partaient les gas qui s'enrôlaient dans les compagnies capitulées pour servir le Roi. Et le roi payait bien; ensuite, après leur temps de régiment, ils continuaient de servir, mais hélas, comme suisses de porte, sous la livrée galonnée. Leurs beaux mollets et leur large carrure décoraient les piliers des portes cochères, et les listes des absents dressées dans les bailliages révèlent un nombre stupéfiant de gens de maison.

C'est de l'Ambassade que venaient les « fruits de l'alliance », le Bund et Sitzgeld, ces 20,000 livres annuelles qui permettaient au canton d'avoir un gouvernement à peu près gratuit. C'est en France enfin que sont placées les économies de l'Etat et toutes les sommes prêtées aux derniers Valois et aux premiers Bourbons.

Aucun des XIII autres cantons n'a profité autant que Fribourg de l'alliance française, pas même Soleure. Le gouvernement savait admirablement marchander, quémander, réclamer, faire valoir ses services et faire agir dans les bureaux. Les affinités de langue, de religion et de culture le portaient vers la France. Mais il restait souverain et la Chambre Secrète restait autochtone. Elle était l'élément suisse et germanisant. C'est malgré elle que tout devenait à Fribourg plus beau, plus élégant, que les plafonds se haussaient, s'ornaient de stucs et de peintures, les cheminées de marbre rose et de rocaille. La Chambre Secrète ne

cédait qu'à reculons au courant irrésistible qui entraînait tout le pays. Et malgré les pensions secrètes, il n'était pas toujours facile à l'ambassadeur de manoeuvrer les chefs prudents et calculateurs de la République.

Il en allait autrement pour ceux qui endossaient définitivement l'habit rouge. Pour eux, il s'agissait avant tout de réussir.

Les hommes de guerre du XVIIIe siècle étaient moins débraillés que leurs ancêtres, les reîtres et les aventuriers du XVIe, ceux qu'on retrouvait en Europe partout où il y avait un coup à donner ou à recevoir et qui adoptaient pour devise: « Nunquam bargelt, semper zerrissa Hosen », « Jamais un liard et toujours les chausses trouées ».

Mais ils étaient, sous la perruque et les cadenettes, des fils de la terre helvétique. Ils avaient je ne sais quoi de plus libre, de plus fruste, de plus entreprenant que leurs camarades de France. Et tout ce qui restait en eux de bourguignon et de savoyard leur donnait une avance sur les autres Suisses. Plus affables, plus insinuants, ils savaient mieux, à la guerre, dans la province et à la Cour, conquérir à la pointe de l'épée les grades et les coeurs.

Si l'on voulait arriver un peu rapidement, il ne fallait pas s'éterniser dans les garnisons, il fallait passer aux Gardes, au moins pour quelque temps. C'était une inappréciable aubaine d'approcher sans cesse du roi, d'être à la source des faveurs et des nouvelles, de se frotter à une noblesse magnifique. L'art était alors de paraître à peu de frais. C'est à quoi excellaient les Fribourgeois. C'était un adroit mélange de bluff et de simplicité. L'uniforme masquait leur gueuserie et leur avidité de cadets. Dans cette cour élégante et blasée, ils mettaient un élément rustique et familier. « C'étaient les Gascons de la Suisse » écrivait l'ambassadeur, le comte du Luc. Aussi, aucun canton n'a donné autant d'officiers supérieurs à la France. Sur les 6 colonels du régiment des Gardes, au XVIIIe siècle, 4 sont fribourgeois. Ils comptent en tout 9 lieutenants-généraux, 10 maréchaux de camp, 13 brigadiers et un grand nombre d'officiers de tous grades. Ils ont donné leur sang et leurs forces généreusement, il suffit

de rappeler le 10 août. Et le roi les a récompensés à son tour, généreusement aussi.

Qui disait réussite militaire, disait aussi richesse. Ce sont les officiers du service étranger qui ont introduit le luxe à Fribourg, les meubles signés, recouverts de damas brochés, les tableaux de maîtres et les beaux portraits. Leurs femmes sont presque toutes des Fribourgeoises, elles habitent Fribourg. Et leurs enfants, avant d'entrer dans les régiments, suivent les classes du collège St. Michel. Lors de leurs congés, on les fête au Conseil des Deux-Cents; ils embellissent et reconstruisent leurs maisons, mais ils savent garder une simplicité de bon aloi. A quoi bon transformer le vieux manoir familial en grand château à la française? D'ailleurs le train de vie de France ne permet pas toujours les épargnes. Et les économies, il faut les faire au pays. Un jeune Français, émigré à Greng près de Morat, écrira plus tard, d'ailleurs avec un peu trop d'aplomb et un certain manque de goût: « Toutes ces grandes et nobles familles fribourgeoises, que nous avons connues si grandement installées en France, habitaient dans leurs terres des bicoques dont n'aurait voulu aucun marchand de la rue St. Denis ». Mais, il songeait à l'hôtel des d'Affry, à la place Vendôme, aux dîners hebdomadaires que donnait le colonel des Gardes aux artistes, aux philosophes et aux grands seigneurs.

Ces familles qui prenaient pied dans l'aristocratie internationale, et dont certaines avaient reçu les honneurs de la Cour, redevenaient en terre fribourgeoise, des gentilshommes en sabots.

Elles ne s'étaient pas uniquement illustrées en France. Ainsi, c'est l'Autriche du prince Eugène et de Joseph II qui, dans une seule famille, avait fait trois comtes du St. Empire et un prince sicilien, et c'est l'Ordre de Malte qui avait ouvert à une autre les antichambres et les conseils de la Cour de Saxe.

Et si simple que soit restée en général cette noblesse fribourgeoise, il se produit néanmoins avec le temps un déséquilibre entre elle et les familles de la Chambre Secrète, malgré les mariages, les parentés et les intérêts communs. Ce sont deux courants qui divergent toujours davantage. Les uns gardent trop exclusivement les abords du pouvoir. Sur les quarante-cinq ou cinquante

familles qui parviennent encore aux charges, il n'y a que trente-deux familles secrètes, parmi lesquelles il faudrait faire encore une sélection. Et les autres deviennent trop brillants. Fribourg leur paraît bien petit. Ils ne peuvent toujours masquer un dédain moqueur devant les allures empesées et les pourpoints noirs de la magistrature. Plusieurs d'entre eux sont dignitaires dans la franc-maçonnerie. Ils n'ont plus pour la chose publique qu'un goût intermittent et lointain. Les filles du patriciat ne leur semblent plus assez élégantes, ni assez fortunées. Ils s'allient à des familles de fermiers-généraux ou de riches seigneurs.

Que feraient les Diesbach — branche cadette — à Fribourg, avec l'immense train de maison qu'ils ont à Lille ? Et de quel oeil les avoyères verraient-elles les soixante laquais et filles de chambre que l'on prête à Mme de Belleroche ?

Et pendant cette époque de haute fortune pour le patriciat, que sont devenues les autres couches de la population ? les non-privilégiés ? Dans la capitale, les habitants ou bourgeois communs, dans les petites villes du pays plat, les bourgeoisies, et dans les campagnes, les paysans ?

Les habitants de la capitale se sont socialement haussés d'un cran. Ce sont eux qui maintenant constituent la bourgeoisie. Et ils ont au-dessous d'eux une nouvelle classe, les « tolérés », qui sont des candidats à la bourgeoisie commune.

Car la bourgeoisie commune, sans être aussi exclusive que la bourgeoisie secrète, a subi un peu la même évolution. Il faut, pour en faire partie, payer un denier élevé. Et de temps à autre, on en ferme les portes pour quelques années.

Les bourgeois ont dans les mains le monopole du commerce et des manufactures. Les Conseils s'intéressent à leur prospérité. Ils leur prêtent de l'argent, souvent sans intérêt. Ils se confondent avec les quinze ou seize familles secrètes qui n'arrivent plus aux charges. Quelques uns se construisent d'élégantes maisons. Ils s'achètent des domaines. Ils ne sont pas seulement marchands, mais encore, comme certains patriciens, avocats, médecins, notaires. Les bourgeoises cossues qui, au début du siècle devaient être vêtues de laine et d'étoffes d'une seule

couleur, ont trouvé bien des moyens de contourner et d'atténuer les ordonnances.

D'ailleurs il y a quelques mariages entre eux et les patriciens. L'avoyère Gady est une Fontaine et l'une des générales de Castella aussi.

Et si le patriciat n'était pas hermétiquement fermé depuis 1684, il y a longtemps que certains en auraient forcé la porte. Car si les bourgeois sont, socialement, supérieurs aux habitants du XVe siècle, politiquement, ils leur sont inférieurs. Groupés dans chacune des quatre bannières, ils ne prennent plus part à l'élection de leurs chefs naturels, les bannerets. Ils font toujours, avec les Conseils, partie intégrante de l'assemblée de la St. Jean. Ils y exercent des droits souverains, ils élisent et confirment les avoyers, le bourgmestre, le curé, mais depuis belle lurette ces élections cuisinées sont devenues de simples formalités. N'empêche qu'il en coûte cher d'être avoyer. Il faut donner un écu bon à chaque électeur, et plus, s'il y a plusieurs concurrents. C'est autant qu'empoche le bourgeois commun. Il a encore d'autres privilèges. Il a droit à commander trois des compagnies capitulées. Il reçoit du blé ou du sel à bas prix, du bois aussi. Il a les matériaux de construction à meilleur compte. Il prend part aux grandes réjoussances de l'année dans son plus bel habit.

Faut-il évoquer le jour des Rois, les cortèges, les banquets des abbayes et les dîners de « voisinage », qui réunissaient tous les habitants d'une rue, où l'on servait un nombre de plats inimaginable, et qui coûtaient si cher que l'on ne pouvait les répéter trop souvent?

Dans la bourgeoisie, le petit peuple, le commerce de détail, sont satisfaits. Certains gros messieurs qui ont de l'argent et qui ont étudié, le sont moins. Ils se sentent plus capables et plus instruits que leurs magistrats, et cette barrière sociale leur est pénible. Elle s'élève de tous côtés. Ils sont parqués. Ah! s'ils pouvaient comme autrefois participer à l'élection des bannerets, ils feraient sauter toute la carapace. Ils lisent, les bourgeois communs, ils discutent. Le patriciat n'est pas absolument un dogme pour eux. Ils applaudissent secrètement lors de la suppression des Jésuites, ces suppôts du pouvoir; ils haussent les

épaules quand les Conseils se rendent en corps dans la collégiale de St. Nicolas pour assister à des prières officielles. Ils sont en général attachés à leur religion. Mais ils la trouvent trop au service du privilège et quelques uns d'entre eux vont beaucoup plus loin. Ils sont affiliés à des loges maçonniques et ils lisent des livres de France, des livres interdits. Ils ne sont pas démocrates. Ce sont des bourgeois. Ils voudraient avoir part au pouvoir et faire disparaître au-dessus d'eux les inégalités sociales.

Ces revendications, ce sont à peine des murmures. Comment introduire des changements dans une construction si ancienne et si solidement échafaudée? Et les bourgeois communs se laissent vivre. Ils continuent à auner du drap dans les échoppes, à minuter des actes dans leurs études, à fabriquer des drogues et à vendre des épices.

Il y avait une grande douceur de vivre dans la petite capitale somnolente, sous le régime autoritaire et paternel de leurs Souveraines Excellences. Toutes choses y semblaient égales et immuables. Les seules fumées qui montaient au-dessus des toits des maisons étaient celles du déjeuner.

Les nombreux couvents de la ville la ceignaient d'une atmosphère de silence et de paix. A toute heure du jour, les cloches appelaient à la prière religieux et moniales. Et tôt le matin, des ombres furtives se glissaient par les portes de St. Nicolas pour y entendre la messe matinale. C'était une population pieuse, attachée à ses coutumes, aimable et courtoise. Un voyageur, un Allemand qui n'aimait pas sans doute la gêne, a observé, à son passage par Fribourg, que « la politesse de l'habitant pour l'étranger est poussée si loin, qu'à chaque moment, dans la rue, on est obligé de tirer le chapeau ». Au reste, comme appréciateur des grâces, il avoue que l'on voit à Fribourg « des dames gentilles et très bien maniérées ».

Que devenait à leur tour les villes sujettes, les cités minuscules et coquettes, pourvues d'énormes remparts et si fières de leur unique grand'rue, de leurs maisons bourgeoises et de leur château?

A peu de chose près, en plus petit, c'était le même train de vie que dans la capitale. Deux classes de population: des bourgeois et des habitants. Les villes jouissent de franchises séculaires, plus anciennes que l'annexion, et confirmées par les Conseils. A la tête de la ville, un bailli, qui s'appelait avoyer à Estavayer, à Romont et à Morat. Toutes les charges locales occupées par les « nobles bourgeoisies » et des franchises si étendues que les villes étaient pour l'Etat les bailliages les moins lucratifs. Une population en général loyaliste et satisfaite, surtout à Romont et à Estavayer avec, comme dans la capitale, quelques ambitieux mécontents.

Et maintenant, la campagne. S'il faut en croire les contemporains, et en particulier d'Alt, « le pays en général est très bon et très fertile: il produit des blés en abondance, de grands pâturages où l'on fait ces excellents fromages de Gruyère, si renommés en Europe. Les vins n'y sont pas fort abondants, il y en a cependant une quantité assez considérable à la Côte d'Estavayer. C'est un petit vin qui ne laisse pas d'avoir son débit. Le gibier y est bon, la perdrix, la bécasse, la gelinotte, le faisan, le fauve et les sangliers fournissent abondamment à la bonne chère. Le paysan est riche parce qu'il vend ses denrées au poids de l'or; les chevaux, les vaches, les fromages sont le grand commerce de ce canton ».

Et d'Alt écrit encore ailleurs: « La vie est douce en Suisse, surtout pour le laboureur. Il ne connaît ni taille, ni impôts, ni capitation, il ne sait pas ce que c'est que logement, que fourrage, que voitures extraordinaires ».

Serrons les faits de plus près. Le paysan suisse, le paysan fribourgeois, est un privilégié si on le compare aux autres populations rurales d'Europe. Il n'a pas grands droits politiques, c'est un sujet. A Fribourg et ailleurs, la ville est souveraine du plat pays. Elle se considère comme l'ayant-droit des seigneurs dont elle a pris la place. La bailli entrant en charge confirme les franchises de ses administrés. Mais il perçoit exactement les charges féodales subsistantes qui permettent à un Etat économe de se passer d'impôts directs. Il y a longtemps que

le paysan a profité des embarras d'argent de ses anciens seigneurs pour se libérer des charges personnelles les plus lourdes, celles qui pèsent encore sur les épaules des peuples voisins. On ne parle plus de servage. On en a perdu la notion. Le paysan ne doit plus que quelques journées de charrois, pour l'entretien des chemins et des bâtiments, de labour pour le pré du bailli, du seigneur ou du curé, et quelques menues redevances en grain ou en volaille.

Mais il faut qu'il s'acquitte encore des charges réelles qui grèvent son coin de terre. Les privilégiés, en tant que propriétaires du sol, les payent aussi bien que lui. Les trois principales sont le cens, la dîme et les lods, dûs en général à l'Etat.

Le cens était un droit annuel payable en nature ou en argent, d'habitude peu élevé, mais dont on ne pouvait se racheter.

La dîme, au contraire, prélevée chaque année sur le produit brut de la récolte, remplissait les greniers de l'Etat de blé, de seigle, d'avoine et d'orge, qu'il vendait ensuite au prix du marché. Elle allait aussi aux maisons religieuses, aux propriétaires de fiefs, elle allait encore aux particuliers qui avaient acheté des droits de dîme comme des obligations foncières. L'Etat en touchait la très grosse part.

Enfin le droit de « lods » était un droit de mutation sur le transfert des propriétés immobilières. Il se percevait en cas de vente et dans les successions où l'un des héritiers légitimes était exclu. Il s'élevait en général au dixième de la valeur de la propriété et au sixième pour les fiefs.

C'était un droit onéreux et le plus gros revenu des bailliages. L'Etat avait tout intérêt à pousser aux transactions immobilières. Cela explique sa politique tracassière envers l'Eglise et les droits de main-morte qu'il percevait sur les biens des maisons religieuses pour compenser l'absence des lods. Cela explique aussi les substitutions.

Ce sont en effet souvent les successions testamentaires des patriciens qui enflent tout à coup de gros chiffres les comptes des baillis. Cependant le propriétaire de la plus grande partie du sol, celui qui acquitte les lods en masse, qui achète et vend la terre, c'est le gros et le petit paysan.

Ce n'était pas, comme à Zurich ou à Bâle, l'exploitation systématique des campagnes par la ville. Les patriciens, qui étaient propriétaires fonciers, faisaient, dans leur propre intérêt, une politique agrarienne dont leurs sujets profitaient.

Mais les charges féodales étaient un obstacle au progrès. La dîme se percevait sur le produit brut. Elle empêchait de ce fait les méthodes de culture plus perfectionnées et plus coûteuses. Elle empêchait l'alternance rationnelle des semis. Le cens, bien qu'assez peu élevé, devenait pénible dans les mauvaises années. Enfin, les lods, mettaient un véritable frein à l'arrondissement des parcelles rurales.

Il était presque impossible à un régime fondé sur la tradition de modifier les charges féodales. Il les avait héritées des temps antérieurs. Elles constituaient l'essentiel de ses droits. C'est pourquoi il devait se cramponner à leur maintien. C'est pourquoi aussi elles devaient rendre assez vains ses efforts réels pour améliorer « labourage et pâturage », ces deux mamelles de l'Etat.

Les cens, les dîmes et les lods ne sont pas les seuls droits que payent les sujets de leurs Souveraines Excellences. Enumérons: l'Ohmgeld, ou impôt de consommation sur le vin, qui rapporte de gros chiffres dans les villes et qui est prélevé surtout sur les aubergistes; le Kriegsgeld, qui alimente le trésor de guerre et maintient en état l'armement et l'équipement des onze régiments du pays; les impôts sur le tabac et la poudre; le denier de cinq batz que doivent payer les absents, et qu'ils ne payent pas.

Enfin un poste que l'on retrouve dans les comptes de tous les baillis et du bourgmestre: les amendes. Elles constituent une ressource appréciable des bailliages. Elles sont perçues d'une manière inégale, suivant que le bailli se montre débonnaire ou tâtillon. Elles portent, en général, sur des rixes, des batteries. Il est interdit de jouer à argent. Enfin, les naissances illégitimes allongent de sommes anonymes petites ou grosses, selon la gravité du cas, la colonne des amendes. C'est le système du temps: Leurs Excellences, n'aiment pas mettre en prison, parce que cela coûte. Et les amendes semblent être parfois un moyen d'arrodir les comptes de l'année.

Les 60,000 habitants du plat pays se répartissent en deux groupes: les 24 paroisses ou Anciennes Terres, et les bailliages.

Les Anciennes Terres, le tiers de la population, faisaient partie des quatre bannières. L'Auge et le Bourg se partageaient la rive droite de la Sarine; la Neuveville et les Places, la rive gauche. Ainsi, les paroisses relevaient des mêmes fonctionnaires que les quatre quartiers de la ville.

Chaque paroisse avait à sa tête deux jurés qui étaient ses représentants auprès des bannerets.

Il ne semble pas que les paysans des Anciennes Terres aient eu des droits politiques supérieurs à ceux des bailliages. Conquis comme les autres, ils n'avaient fait que changer de maître. Mais ils avaient avec la ville des attaches plus anciennes. Ils étaient privilégiés économiquement, non seulement parce qu'ils pouvaient avoir le sel et le blé à meilleur compte, mais encore parce que leurs domaines étaient en partie francs de lods et de dîmes.

Un grand nombre de familles des Anciennes Terres, surtout des paroisses allemandes, avaient été reçues autrefois bourgeois externes. Cela avait servi la politique d'expansion de la ville. Elles étaient, comme les patriciens, inscrites dans le grand livre des bourgeois en parchemin, mais dans des folios réservés. Les bourgeois forains, comme on les appelait aussi, qui n'avaient d'ailleurs jamais pris part au gouvernement, revendiquaient avec fierté leur qualité de bourgeois, et il y avait là matière à confusion et une possibilité de conflit.

On pouvait diviser les 19 bailliages en bailliages de montagne et en bailliages de plaine. Les premiers: Planfayon, Bellegarde, Corbières, Vuippens, Bulle, Gruyère et Châtel-St.-Denis étaient très avantagés du fait que, n'ayant guère de territoires ensemencés, ils ne payaient pas la dîme. C'étaient les seconds: Vaulruz, Echallens, Rue, Romont, Montagny, Estavayer, St. Aubin, Font, Cheyres et Vuissens qui ravitaillaient le pays en blé et qui, cependant, en 1781, devaient rester les plus loyalistes.

De ces bailliages, les uns étaient gras et les autres maigres, suivant leur grandeur, le nombre des fiefs, le densité des habitants et l'activité des transactions. Le bailli, qui résidait cinq ans dans le château, qui touchait pour sa peine le tiers, plus

le dixième des droits perçus, et qu'on installait suivant un pompeux cortège, était un véritable proconsul au petit pied. Il entretenait une correspondance régulière avec le Petit Conseil et se déplaçait pour les séances importantes des Deux-Cents. Les autres services locaux: lieutenant, châtelain, mestral, etc. étaient occupés par les ressortissants du crû, de sorte que les bailliages jouissaient d'une plus grandes autonomie que les Anciennes Terres, et dans la montagne, où étaient les fortes têtes, en Gruyère, cette relative indépendance avait empêché la ville de prendre un véritable ascendant.

Les Gruyériens s'inquiétaient peu de connaître les mobiles qui faisaient agir ces Messieurs de Fribourg. Ils voulaient la tranquillité et la liberté. Ils n'avaient pas avec la capitale le même contact que le reste du pays. Les familles d'Etat possédaient bien en Gruyère et dans le Val de Charmey quelques montagnes, quelques domaines. Mais elles n'y vivaient pas. On n'y voyait pas, comme dans les autres régions du canton, ces résidences patriarcales, bâties souvent par plusieurs générations successives sur le domaine familial, à quelques pas de la ferme, habitée à son tour par une longue chaîne de riches fermiers de la même famille. Il y avait là entre ces Messieurs de la Ville, leurs épouses, les actives et rustiques châtelaines des petites gentilhommières, et les vieilles familles de gros et petits paysans un échange ancien de politesse et de courtoisie, des relations affectueuses, une confiance réciproque, une intimité entre chaumière, ferme et château qui amalgamaient entre elles les diverses couches de la population et contribuaient beaucoup à la stabilité des choses.

Il n'en était pas de même dans le haut pays. Là, le propriétaire du sol était presque exclusivement le paysan, le bourgeois de Bulle et de Gruyère. Les grosses des notaires, les cartulaires des couvents pouvaient témoigner de l'antiquité et de la richesse des vieilles dynasties paysannes. Et certains marchands de fromage étaient plus cossus que bien des patriciens crottés.

Il ne manquait pas dans les villes et dans les grosses fermes de la région de Messieurs et de demi-Messieurs sourdement mé-

contents de faire courbette au bailli et d'obtempérer aux ordres de Leurs Excellences.

Et même en Gruyère, le simple paysan, qui n'avait guère d'aspirations politiques, s'il geignait, ne se trouvait pas vraiment à plaindre.

D'ailleurs l'aspect général du pays était prospère. Les voyageurs trouvaient « le peuple généralement bien fait et les femmes belles »; elles s'habillaient suivant leur langue, à la française ou à l'allemande, avec des étoffes de vives couleurs. Le dimanche et aux fêtes, elles quittaient leur fichu rouge pour le Kränzli, le bonnet de rubans et de dentelles ou le grand chapeau de paille.

Le service étranger portait le peuple à la fainéantise. Il préférait ne pas rentrer au pays, de crainte « de se tuer de travail ». Et les gas dédaignaient la ferme paternelle. Ils se faisaient les laquais, les valets de pied et les portiers d'une société en décomposition. Ils se laissaient gagner aux idées nouvelles et ne songeaient qu'avec pitié aux horizons bornés de la république natale.

Et cependant le pays se modernisait. La fabrication du fromage en grand avait créé des coopératives laitières. Leurs Excellences essayaient d'implanter la pomme de terre, le trèfle, la luzerne, le chanvre, les mûriers. « Elles passaient » dit Zurlauben, « pour les Salomons de la Suisse ». Elles avaient eu la prudence de jouer un rôle de médiateurs dans toutes les guerres civiles, malgré les obligations étroites avec les cantons de leur religion. En 1653, lors de la guerre des paysans, quand Berne, Lucerne et Soleure étaient tout entiers en ébullition, les campagnes fribourgeoises avaient à peine frémi, et l'on n'aurait guère pensé que la révolte de 1781 partirait précisément des régions les plus favorisées.

Le brandon de l'incendie fut allumé par Chenaux. Ce fut comme un vent de folie qui secoua tout le pays. Mais il y avait depuis trente ans chez les paysans de sourdes causes de mécontentement.

Le patriciat pouvait se considérer comme un gouvernement fort dont l'autorité était indiscutable et indiscutée, qui ne reculait pas devant les mesures impopulaires s'il les jugeait

utiles. Il comptait quelques vrais hommes d'Etat. Il fit, au siècle des lumières, des efforts pour moderniser les vieux rouages et mettre de l'ordre et de la clarté dans son patriarcal ménage intérieur. Il devint plus exigeant, essaya de secouer l'inertie de « ses peuples ». Et il édicta une série de mesures justifiées, mais profondément désagréables à une population qui voulait bien souffrir l'état de choses existant, mais ne demandait que le maintien du statu quo, et considérait tout changement comme une tracasserie.

Les obligations nouvelles, qui incombent à un Etat moderne, exigeaient des ressources plus considérables. Il fallait adapter les institutions anciennes à des besoins nouveaux.

Comme d'autres contemporains plus illustres, le patriciat devait s'y brûler les doigts.

Le gouvernement, en avançant dans le siècle, semblait devenir toujours plus distant et plus interventionniste. La conscience étroite de son bon droit et de sa bonne administration lui suffisaient. Il n'aimait pas donner des explications, il ne consultait que la raison froide et ne se préoccupait guère de l'opinion. L'avoyer Werro et le conseiller Claude-Joseph Odet d'Orsonnens s'étaient forgé un idéal de despotisme éclairé qu'ils s'efforçaient de suivre de près. Le conseiller Odet surtout était l'âme des réformes. D'intelligence lucide, ses rapports et ses conclusions ont toujours une allure définitive et ne semblent pas inspirés par une mesquine cupidité.

Les tentatives de la Chambre économique pour introduire l'industrie ont en partie échoué. Reste l'agriculture. Il faut secouer l'inertie du paysan et surtout mettre en exploitation rationnelle le domaine public. Il faut partager les biens communaux et les forêts de l'Etat, puisque les communes abusent des droits de parcours et d'usage qui leur ont été concédés. C'est ainsi qu'au sujet des forêts de Bouleyres et du Sauthaux, l'Etat entre en conflit avec les communes de la Gruyère. Il ne demande rien de déraisonnable. Il ne se réserve pas la part du lion. Mais les communes poussées par quelques mécontents, l'avocat Castella, l'aide-major Chenaux, se refusent absolument

au partage. Et Leurs Excellences, froidement, décident de passer outre.

Ailleurs, elles heurtent de propos délibéré, les traditions religieuses de la population. Il y a trop de fêtes et de processions dans le canton de Fribourg. Ce sont des foires, des occasions de désordre où la piété ne joue qu'un petit rôle. Leurs Excellences sollicitent par l'intermédiaire de l'évêque et du nonce, une bulle qui supprime un grand nombre de fêtes anciennes et les processions hors de la paroisse. Du coup, elles ameutent toutes les populations allemandes, profondément attachées à leurs coutumes, qui croient naivement qu'évêque et Conseils vont passer au protestantisme. Ce n'est pas tout. Depuis l'abolition des Jésuites, le Collège a besoin de capitaux. Il y a en Gruyère, proche l'une de l'autre, deux chartreuses peuplées de religieux étrangers. Leurs Excellences, plutôt que de prendre dans leur propre poche, et malgré une forte opposition dans les Conseils eux-mêmes, obtiennent de Rome la suppression de la Valsainte et se mettent à dos tout le Val de Charmey et la Gruyère.

Enfin, sans cesse, ce sont des mandats, des réformes de police, la création d'une maréchaussée, l'augmentation de certains droits.

Bref, toute une série de mesures protectionnistes très nettes et très radicales dont les sujets ne voient pas la portée lointaine. Ils n'en sentent que les effets vexatoires et le filet étouffant qui les enserre. Nous sommes en 1781, aux portes de la Grande Révolution. Leurs Excellences ne se rendent pas compte du travail sourd qui se fait dans le peuple. Elles gardent la même intransigeance.

C'est le 8 mars 1781 que le Souverain Conseil des Deux-Cents décide de procéder au partage de Bouleyres.

Et c'est le 1er mai, moins de deux mois après, qu'éclate la Révolution de Chenaux.

Chenaux, dans le conflit qui met, à la fin du XVIIIe siècle, le patriciat aux prises avec toutes les autres classes de la population, n'est qu'un épisode bref et fulgurant.

Il entre en campagne le 1er mai. Et déjà, le 4 au soir, il est assassiné par son complice Rossier. Entre temps, les dragons

de Berne, appelés à la rescousse par le gouvernement fribourgeois, ont dissipé en un clin d'oeil l'insurrection confuse des campagnes. A part la mort de Chenaux lui-même, il n'y a pas une goutte de sang versé. — Les paysans, interrogés, avouent ne pas savoir pourquoi ils ont pris les armes. Ils sont rentrés dans la crainte et l'obéissance. Les doléances qu'ils présentent aux Conseils, sur la demande de ces derniers, sont puériles. Elles ne portent que sur des détails. Et, en fait, ils ne sont pas vraiment à plaindre. Mais peuvent-ils avouer qu'ils espéraient, d'un espoir inconscient et immense, renverser enfin l'hégémonie de la ville? Tentative prématurée. Ce ne sont que des enfants ignorants. Mais parmi eux, la mémoire de Chenaux grandit. Elle s'auréole d'une légende. Ils ne voient pas en lui, comme le gouvernement, le fils de famille, dissipateur et prodigue, qui plaide même contre son père, le débonnaire châtelain de La Tour de Trême, le poursuivant de chimères, le chercheur de trésors imaginaires, l'inconstant entrepreneur de commerces successifs, le raté. Ils ne voient pas que c'est un homme aux abois, qui, dans son entreprise, s'est encore laissé emporter par son imagination, mais qui a fléchi devant la réalité, et dont les intentions dernières n'étaient peut-être pas même avouables.

Ils ne voient en lui que le héros et le martyr, celui qui est mort pour la cause de la campagne, celui dont on a écartelé la dépouille mortelle et dont le chef et les mains, noircis par le bourreau, ont été cloués à la porte de Romont. Ils se souviennent de sa redingote grise, de l'abord et du regard hardi de ce bel homme de quarante ans, parlant franc et bien français, qui avait su se mettre si avant dans le coeur des simples et qui prêchait sa croisade d'une manière si pathétique et si touchante, que les vieilles gens attendries le regardaient comme le libérateur de la patrie.

Et ils se rendent en foule, l'invoquer sous la potence, comme un saint et comme un martyr de la liberté, ils allument des cierges, ils portent et suspendent des voeux et des anathèmes, ils composent des hymnes en son honneur.

Et quand un mandement sévère de l'évêque patricien vient interdire ces manifestations extravagantes, le peuple rentre en

lui-même et il se tait. Mais il garde au fond du coeur le culte de Chenaux...

La ville, devant la menace imminente d'une jacquerie, avait fait front commun. Tout le monde avait instantanément sauté aux remparts. Mais, une fois le péril conjuré, il semblait impossible de revenir tout simplement au statu quo ante. Quelque chose était changé. La secousse avait été trop grande. Et des espérances confuses animent nobles, bourgeois communs et bourgeois forains. Les premiers voudraient entrer avec armes et bagages dans la Chambre Secrète, et les autres demandent avec insistance à examiner les chartes constitutives de la ville. Ils voudraient arriver à participer comme autrefois, avant 1553, à l'élection des bannerets.

La Chambre Secrète sait bien ce qui se cache sous les demandes insidieuses des uns et des autres. C'est elle, la forteresse du patriciat, que l'on veut détruire. C'est elle le gouvernement et la tradition. Elle ne se sent pas encore d'âge à démissionner. Elle préfère jeter du lest et tâcher d'assimiler les uns et les autres.

D'abord, les nobles. On n'arrive à une entente qu'après de longs pourparlers diplomatiques auxquels sont mêlés Berne, Lucerne et Soleure. On s'inspire du précédent de Lucerne où, depuis deux siècles, la charge de membre du Petit Conseil confère le titre de Junker. On abolit les titres étrangers dans l'intérieur du territoire de la République. Et l'on décrète qu'il n'y a qu'une seule noblesse, la noblesse d'Etat, qui a droit également à toutes les charges.

Ensuite, les bourgeois communs et les bourgeois forains.

Le nombre des familles d'Etat, descendu à 67, est fixé à 100. La bourgeoisie secrète, fermée depuis cent ans, rouvre ses portes. On fait, jusqu'en 1787, ce qu'on appelle les dernières fournées du patriciat. On reçoit d'abord les bourgeois forains établis en ville, puis ceux de la campagne, enfin les bourgeois communs qui semblent assimilables. Et ce sont les enfants seulement des nouveaux venus qui pourront avoir part aux charges.

Et l'on bannit impitoyablement les mécontents.

Ainsi le patriciat, fortifié et agrandi, où les familles de la Chambre Secrète continuent d'être à la tête des affaires, poursuit sa marche sereine et implacable. Il fait aux campagnes de menues concessions, abaisse ou supprime certains droits, rétablit certaines processions foraines, renonce au partage des biens communaux et des forêts.

Il est l'adversaire résolu des idées nouvelles. Il a dû porter des sentences de bannissement. L'avocat Castella de Gruyère est condamné à mort par coutumace. Sudan, Huguenot et Rossier servent, les fers aux mains et aux pieds, dans les galères du Roi. Leurs Excellences, sous la perruque et le pourpoint noir, continuent à exercer les droits souverains, à rendre la justice, à prêcher à leurs populations ordre et autorité. Elles parviennent à dresser autour des frontières une cloison étanche, comme au temps de la Réforme.

Elles dédaignent volontairement la revanche qui se prépare là-bas, les rancoeurs des exilés qui exaltent au grand jour leur haine et leur désir de vengeance.

L'immense majorité du Club helvétique est composé de suisses de porte fribourgeois et sans-culottes.

Il arrive sans doute parfois qu'une brochure incendiaire, distribuée, on ne sait comment ni par qui, vient remuer sous la cendre le feu qui couve. Le gouvernement a tôt fait de la supprimer.

Huguenot et Sudan, libérés de force, ont été portés en triomphe à l'Assemblée Nationale. C'est au 10 août que commence à sonner le glas de leurs Souveraines Excellences.

C'est en 1798 qu'il s'achève lors de l'invasion française, appelée par La Harpe, cinq Vaudois et quinze Fribourgeois.